

Fermeture du Centre de service : mesures exceptionnelles et procédures pour compléter vos demandes et transactions

En raison du contexte actuel, le Bureau du taxi de Montréal a annoncé la fermeture temporaire du Centre de service. Des mesures particulières et des procédures ont été mises en place afin que vous puissiez effectuer vos demandes et transactions. Notez que certaines transactions sont aussi applicables pour le remorquage.

Des employés sont en poste pour offrir du soutien technique et répondre à vos questions. Pour toute question ou demande de soutien technique quant au renouvellement, nous vous invitons à prioriser le courriel pour nous joindre à bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca ou à composer le 514 280-6600.

RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE TRANSPORT (VIGNETTE)

Renouvellement en ligne

Nous vous invitons très fortement à utiliser le site web btmenligne.ville.montreal.qc.ca pour compléter votre renouvellement. Notez que les documents de validation du taximètre et de la mécanique sont facultatifs.

OU

Dépôt des documents

Il est possible de déposer la demande dans une boîte au Centre de service*:

1. Inscire sur une enveloppe le numéro de votre vignette et de votre plaque;
2. Insérer dans l'enveloppe les documents relatifs à votre demande;
3. Insérer le paiement par chèque ou traite bancaire au nom de la Ville de Montréal et au montant de 97 \$ (aucun paiement comptant ne sera accepté);
4. Sceller l'enveloppe et la déposer la dans la boîte à l'entrée du Centre de service.

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).

RENOUVELLEMENT DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION

1. Inscrire sur une enveloppe le numéro de votre vignette et de votre plaque;
2. Insérer le paiement par chèque ou traite bancaire au nom de la SAAQ, au montant de 1 032,18 \$ (aucun paiement comptant ne sera accepté);
3. Sceller l'enveloppe et la déposer la dans la boîte à l'entrée du Centre de service durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.
4. Vous pouvez également payer votre immatriculation via votre institution bancaire.

CHANGEMENT DE VÉHICULE

1. Transmettre votre demande et les documents à btm_client@ville.montreal.qc.ca ou déposer votre demande dans une enveloppe scellée et identifiée dans la boîte du Centre de service* (pour toute question, composez le 514 280-6600 ou 514 280-0025);
2. Une analyse du dossier sera effectuée;
3. Suite à l'analyse vous serez contacté pour la confirmation des montants à payer. (ne pas envoyer votre paiement avant d'être contacté). Vous pourrez ensuite faire parvenir votre chèque :
 - a. Inscrire votre numéro de vignette sur les chèques;
 - b. Les paiements se font strictement par chèque ou traite bancaire ;
 - c. Faire un paiement au nom de la Ville de Montréal, le second, au nom de la SAAQ;
 - d. Fournir un numéro de téléphone pour vous joindre;
4. Le reçu de transaction et une autorisation écrite à exploiter temporairement le véhicule vous seront transmis par la poste (Aucune vignette ne sera émise et apposée sur le véhicule.)

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).

DUPLICATA DE VIGNETTE

1. Transmettre votre demande en ligne via btmenligne.ville.montreal.qc.ca, ou par courriel à btm_client@ville.montreal.qc.ca ou la déposer dans une enveloppe scellée et identifiée dans la boîte du Centre de service*, incluant :
 - Précision quant au motif du besoin de duplicata;
 - Photo de la vitre arrière droite (voir l'ensemble de la porte);
2. Une autorisation écrite à exploiter temporairement le véhicule vous sera transmise par la poste (Aucune vignette ne sera émise et apposée sur le véhicule.)

Il n'y a pas de frais pour cette transaction.

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).

CONVENTION DE GARDE, ACHAT ET/OU ENREGISTREMENT

1. Transmettre votre demande en ligne via btmenligne.ville.montreal.qc.ca;
2. Le reçu de transaction et/ou le document vous seront transmis par la poste.

Aucun achat ou enregistrement de convention de garde ne peut être remis dans la boîte de dépôt du Centre de service.

DEMANDE D'ÉVALUATION DES ANTÉCÉDENTS

1. Compléter le formulaire ville.montreal.qc.ca/demande_evaluation_permis_taxi.pdf
2. Retourner le formulaire dûment rempli par courriel à btm_client@ville.montreal.qc.ca ou le déposer dans une enveloppe scellée et identifiée dans la boîte du Centre de service* et inclure :
 - Photocopie recto-verso du permis de conduire et permis de chauffeur;
 - Copie du certificat d'antécédent.

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).

RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE CHAUFFEUR

En ligne

1. Compléter votre demande en ligne via btmenligne.ville.montreal.qc.ca et y joindre :
 - Photocopie recto-verso du permis de conduire;
 - Photocopie recto-verso du permis de chauffeur;
 - Photocopie du certificat d'antécédents judiciaires;
 - Copie d'une preuve de citoyenneté ou de résident permanent;
 - Coordonnées pour être contacté;
2. Envoyer l'ancien permis au BTM;
3. Le client sera contacté pour venir chercher son permis.

OU

Dépôt des documents

Il est possible de déposer la demande dans une boîte au Centre de service* en incluant dans une enveloppe :

- Photocopie recto-verso du permis de conduire;
- Photocopie recto-verso du permis de chauffeur;
- Photocopie du certificat d'antécédent;
- Copie d'une preuve de citoyenneté ou de résident permanent;
- Coordonnées pour être contacté
- Remettre son permis de chauffeur;
- Chèque au nom de la Ville de Montréal :
 - Renouvellement permis de travail chauffeur de taxi ou remorquage à renouveler pour plus de 12 mois : 57 \$.
 - Renouvellement permis de travail chauffeur de taxi ou remorquage a renouveler mais expiré depuis plus de 12 mois : 28,50 \$.

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).

RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS DE CONDUIRE

En ligne

Il est possible de le faire en ligne sur le site de la SAAQ et de le payer *via* son institution bancaire.

OU

Dépôt des documents

Il est possible de déposer la demande dans une boîte au Centre de service* en déposant dans une enveloppe :

- Photocopie recto-verso du permis de conduire
- Photocopie recto-verso du permis de chauffeur
- Ajouter 3 \$ au montant de la facture de la SAAQ
- Faire un chèque au nom de la SAAQ

Une preuve de paiement transmis par la poste.

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).

DEMANDE D'ENQUÊTE

En ligne

1. Compléter votre demande en ligne *via* btmenligne.ville.montreal.qc.ca

Ou

Par courriel

1. Transmettre votre demande en ligne par courriel à btm_client@ville.montreal.qc.ca;
2. Le formulaire vous sera transmis par courriel.
3. Retourner le formulaire dûment rempli en le déposant dans une enveloppe scellée et identifiée dans la boîte du Centre de service* et inclure :
 - Photocopie recto-verso du permis de conduire et du permis de chauffeur;
 - Chèque au nom de la Ville de Montréal de 105 \$, en écrivant son numéro de permis de chauffeur dessus;
4. Un reçu vous sera transmis par la poste.

*Le dépôt des documents pourra se faire uniquement durant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (fermé entre 12 h et 12 h 30).